



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat, et de la Biodiversité.

Au Luxembourg, les eaux de baignade, telles que le Baggerweier à Remerschen ou le Stauséi à Esch-sur-Sûre, offrent un répit bienvenu face aux températures estivales élevées.

Selon une étude publiée par l'association Surfrider Foundation Europe en collaboration avec le laboratoire Eurofins, de nombreux sites de baignade en France présentent une contamination significative par des polluants dits « éternels » (PFAS). La France n'est pas un cas isolé : aux Pays-Bas, la présence de PFAS a conduit à restreindre la baignade sur certains sites. Afin de protéger la santé des usagers, les autorités néerlandaises ont par ailleurs défini des valeurs guides indicatives, assorties d'un suivi régulier pendant la saison de baignade. Si une absorption des PFAS par la peau est possible lors de la baignade, les connaissances actuelles indiquent que le principal risque d'exposition provient de l'ingestion.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Existe-t-il des données ou études relatives à la présence de PFAS dans les eaux de baignade au Luxembourg ?
- Dans la négative, le ministère envisage-t-il de procéder à des analyses spécifiques de ces sites, de préférence en amont de la prochaine saison estivale ?
- Monsieur le ministre peut-il indiquer si la question de la présence de PFAS dans les eaux de baignade fait actuellement l'objet de discussions au niveau européen ? Le cas échéant, quel est l'état d'avancement de ces travaux ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Claire Delcourt
Députée